

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	32

2021 133 Rétrocession des espaces commun du lotissement « Les Hauts de Scubidan » (rue Nicole Debon)

Rapporteur : C. Guéguen

Le lotissement a été autorisé en 2016. Il est composé de 7 lots individuels (de 480 à 550 m², soit 510 m² en moyenne) et d'un lot (500 m²) de 3 logements destinés à de l'habitat locatif social.

L'association syndicale libre du lotissement a demandé que ses 3 parcelles, cadastrées YS 418 à 420, soient incorporées dans le domaine communal. Ces espaces communs se composent de la voirie (desserte et stationnement pour env. 700 m²), des espaces verts, d'une structure de rétention des eaux pluviales enterrée sous un espace vert et de chemins piétonniers, pour env. 800 m².

Parcelle	Surface	Description
YS 418	796 m ²	Voirie / espace verts avec structure de rétention des eaux pluviales et sentier piétonnier
YS 419	423 m ²	Piste mixte vélo/piétons en continuité des existantes
YS 420	284 m ²	Sentier et espaces verts
TOTAL	1 503 m²	Dont 100 m de longueur de voirie

Les différents frais liés à cette rétrocession seront exclusivement et intégralement supportés par le demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 26 octobre 2021 ;

AUTORISE l'intégration dans le domaine communal des parcelles cadastrées YS n°418 à 420, pour une contenance totale de 1503 m² (dont 100 m de longueur de voirie), situées dans le lotissement « Les Hauts de Scubidan » (rue Nicole Debon) ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge du demandeur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Mme DEMANGEON ne prend part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1er décembre 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

